

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 novembre 2016 à 20 h à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel et Karine Tessier, MM Yves Daoust et Maxime Pratte, sous la présidence du maire M. Raymond Larouche

Est absent :

Le conseiller M. Serge Clément

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications

2016-11-493 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Aline Trudel, et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 8 novembre 2016 soit, par les présentes adopté tel que déposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 5 au 28 octobre 2016

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 5 au 28 octobre 2016

3.3 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant dont la dépense totale dépasse 25 000 \$

4. Urbanisme et Environnement

4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

Adresses	Nature des demandes
1826, chemin du Fleuve –lot 2 048 048	modification emplacement de la galerie arrière
15, rue Saint-Thomas –lot 2 048 190	changement de la porte principale
1081, chemin du Fleuve (station	changement revêtement de toiture

<i>traitement de l'eau municipale) –lots 3 109 573 et 3 109 569</i>	
<i>1017, chemin du Fleuve – lot 2 047 473 et 5 632 161</i>	modification de certains matériaux du projet de construction

- 4.2 Demandes de dérogations mineures
- 4.2.1 1393, rue Sophie (lot 2 048 734)
- 4.2.2 2, rue du Parc Max-Séjour (lot 2 046 598)
- 4.3 Cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels –
lot 2 047 703 (lots projetés 5 990 286 et 5 990 287 (chemin du Fleuve)
- 5. Règlement**
- 5.1 Avis de motion – règlement numéro 402-2016 remplaçant le règlement
numéro 310-2008 et ses amendements relatif au fonds de roulement
- 5.2 Adoption du projet de règlement numéro 402-2016 remplaçant le
règlement numéro 310-2008 et ses amendements relatif au fonds de
roulement
- 5.3 Avis de motion – règlement numéro 375-6-2016 (RMH 330) modifiant
le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de
prolonger la zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain
- 5.4 Adoption du projet de règlement numéro 375-6-2016 (RMH 330)
modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin
de prolonger la zone d'interdiction de stationnement sur la rue
Champlain
- 6. Affaires administratives**
- 6.1 Targa : contrat de service de télécommunication bidirectionnel - SSI
- 6.2 Roxboro excavation Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1
pour les travaux de pavage mécanisés sur le chemin Saint-Féréol nord
- 6.3 Sintra Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 pour les
travaux de pavage sur les rues des Tourterelles et Valade et
stationnement du Pavillon des bénévoles
- 6.4 Excavation A.M : paiement du décompte progressif numéro 1
(provisoire) pour les travaux de bordures et trottoirs sur les rues des
Tourterelles et Valade et stationnement du Pavillon des bénévoles
- 6.5 DDL Excavation : paiement du décompte progressif numéro 1 pour les
travaux de drainage sur une partie du chemin du Fleuve (entre la rue
Daoust et le chemin Saint-Antoine)
- 6.6 Équiluqs : mandat sur une étude de dégradation de la chaussée du
chemin du Fleuve
- 6.7 Modification au contrat de La Compagnie Meloche inc. relatif à l'ajout
du pavage sur le chemin Saint-Antoine
- 6.8 Harmonie et Jazz Band de la Cité: demande de location gratuite de la
salle des Bâtisseurs pour une levée de fonds
- 7. Affaires municipales**
- 7.1 Nomination d'un maire suppléant
- 7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
municipal
- 7.3 Société d'habitation du Québec : acceptation de la révision budgétaire
2016

7.4 MRC Vaudreuil-Soulanges : renouvellement de l'entente cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement des créances

7.5 Modification à la Politique relativement à l'obtention d'une clé pour la descente à bateau

8. Services techniques et travaux publics

8.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses

8.2 Contrat de déneigement dans le secteur Lotbinière – saison 2016-2017

8.3 Les Services Matrec Inc. : mandat pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques et fourniture et distribution des bacs roulants pour les années optionnelles 2017 et 2018

9. Service des loisirs

9.1 Maison des jeunes : Autorisation de signature d'une entente relative aux modules de skate park

10. Ressources humaines

10.1 Prolongement du contrat de travail de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics et du remplacement temporaire de l'employé no 43

10.2 Prolongement du contrat de travail de M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics

10.3 Comité sur la santé et sécurité au travail : ajout de Mme Catherine Champagne à titre de membre

11. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2016-11-494 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 octobre et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2016-11-495 Acceptation des comptes du 5 au 28 octobre 2016

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter le paiement des comptes du **5 au 28 octobre** 2016 tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente et cesdits documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

- Liste des chèques / fonds de fonctionnement : numéros 5540 à 5682 au montant total de 443 335.76 \$;
- Liste des chèques annulés / fonds de fonctionnement : 5191, 5534 et 5557 au montant total de 984.64 \$;
- Fonds pour règlements : numéros 9600122 à 9600126 au montant total de : 52 650.14 \$;
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie numéros 41 à 44 inclusivement au montant total de 181 031,51 \$;
- Salaires des employés au montant brut de 172 220,16 \$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-496 Acceptation de la liste des bons de commande du 5 au 28 octobre 2016

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel et résolu qu'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2016 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 1^{er} novembre pour des dépenses respectives de 42 293.94 \$ et 198 572.25 \$ ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

2016-11-497 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant dont la dépense totale dépasse 25 000 \$

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'accepter le dépôt des documents relatifs à la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité des Cèdres tel que prévu par les dispositions du Code municipal (article 955), la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

QUE conformément à l'article 955 du Code municipal, le texte du rapport du maire est distribué à toutes les adresses civiques de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

**2016-11-498 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demandes acceptées**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé l'approbation des PIIA lors de sa séance du 25 octobre 2016;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
<i>1826, ch. du Fleuve –lot 2 048 048</i>	modification emplacement de la galerie arrière	Acceptée
<i>15, rue Saint-Thomas –lot 2 048 190</i>	changement de la porte principale	Acceptée
<i>1081, chemin du Fleuve (station traitement de l'eau municipale) –lots 3 109 573 et 3 109 569</i>	changement revêtement de toiture	Acceptée bardeaux asphalte marque BP type « everest 42 » de couleur « rouge magenta »
<i>1017, chemin du Fleuve – lot 2 047 473 et 5 632 161</i>	modification de certains matériaux du projet de construction	Acceptée

Adopté à l'unanimité

**2016-11-499 Demande de dérogation mineure
1393, rue Sophie – garage détaché en cour avant – lot 2 048 734**

ATTENDU la demande visant à régulariser l’empiètement du garage détaché de 2,20 mètres en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prohibe les garages détachés en cour avant;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Nicole Dupont et Guy Comtois en date du 14 octobre 2016;

ATTENDU QUE la construction bénéficie d’un permis de construction;

ATTENDU QUE l’empiètement est imperceptible de la rue;

ATTENDU QUE l’empiètement est dû à l’implantation de la maison qui n’est pas parallèle à la rue courbe;

ATTENDU QUE le règlement de zonage est respecté;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d’une zone où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n’a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme a recommandé l’acceptation de la dérogation mineure lors de sa séance du 25 octobre 2016;

ATTENDU QU’un avis public a été affiché le 19 octobre 2016;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s’ils ont des commentaires ou objections et qu’aucun citoyen ne s’est exprimé;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Karine Tessier, et résolu
D’ACCEPTER la dérogation mineure visant à Régulariser l’empiètement du garage détaché de 2,20 mètres en cour avant pour le 1393 rue Sophie alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prohibe les garages détachés en cour avant.

Adopté à l’unanimité

Déclaration
d'intérêt

La conseillère, Mme Thérèse Lemelin, déclare son intérêt dans l'immeuble désigné sis au 2, rue du Parc Max-Séjour et quitte la salle du Conseil à 20h30.

2016-11-500

**Demande de dérogation mineure
2, rue du Parc Max-Séjour – superficie de l'abri d'entreposage du
garage détaché – lot 2 046 598**

ATTENDU la demande visant à régulariser la superficie de l'abri d'entreposage de 11,61 mètres carrés attenant au garage détaché représentant 50 % de la superficie du garage détaché, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une superficie d'abri d'entreposage maximum de 25 % de la superficie du garage détaché ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Thérèse Lemelin en date du 5 octobre 2016;

ATTENDU QUE la construction bénéficie d'un permis de construction;

ATTENDU QUE l'usage de l'abri d'entreposage est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la dérogation mineure lors de sa séance du 25 octobre 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 19 octobre 2016;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu
D'ACCEPTER la dérogation mineure visant à régulariser la superficie de l'abri d'entreposage de 11,61 mètres carrés attenant au garage détaché représentant 50 % de la superficie du garage détaché pour le 2 rue Parc-Max-Séjour, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une superficie d'abri d'entreposage maximum de 25 % de la superficie du garage détaché.

Adopté à l'unanimité

La conseillère, Mme Thérèse Lemelin, réintègre la salle du conseil à 20h32.

2016-11-501 Cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 047 703 (lots projetés 5 990 286 et 5 990 287 – chemin du Fleuve)

ATTENDU la demande d'opération cadastrale relatif au lot 2 047 703 appuyée par le plan L 1035-1 minute 158 daté du 23 septembre 2016 préparé et déposé par l'arpenteur-géomètre Josée Laurendeau le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 047 703 afin de former deux lots distincts (lots projetés 5 990 287 et 5 990 286) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la compensation pour le 10 % pour fins de parc et terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour un montant de 261,04\$.

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu d'accepter le versement de la somme de 261,04 \$ pour fins de compensation relatif à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du terrain au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité

2016-11-502 Avis de motion – règlement numéro 402-2016 remplaçant le règlement numéro 310-2008 et ses amendements relatif au fonds de roulement

AVIS DE MOTION est donné par Maxime Pratte conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure, le règlement numéro règlement numéro 402-2016 remplaçant le règlement numéro 310-2008 et ses amendements relatif au fonds de roulement.

2016-11-503 Adoption du projet de règlement numéro 402-2016 remplaçant le règlement numéro 310-2008 et ses amendements relatif au fonds de roulement

ATTENDU l'article 1094 du Code municipal qui permet la création et l'augmentation d'un fonds de roulement ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 310-2008 relativement à la création du fonds de roulement a été adopté le 12 février 2008;

ATTENDU QUE le règlement 310-2008 et ses amendements doit être révisé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance du Conseil du 8 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte et résolu qu'il soit par le présent projet de règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule précédent fait partie du présent règlement numéro 402-2016.

ARTICLE 2

Le fonds de roulement est établi à la somme de 1 000 000\$.

ARTICLE 3

Le montant du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 1 000 000\$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 4

Le terme de l'emprunt ne peut excéder 10 ans.

ARTICLE 5

Le Conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin. La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer le terme de remboursement qui ne peut excéder dix (10) ans. Le Conseil doit prévoir, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 6

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 7

Nonobstant les articles précédents, le montant du fonds ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité. Toutefois, si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédit que celui utilisé pour fixer ce montant, ce dernier peut demeurer inchangé.

ARTICLE 8

Le présent règlement numéro 402-2016 abroge le règlement numéro 310-2008 et ses amendements et tout règlement portant sur le même objet.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

2016-11-504 Avis de motion – règlement numéro 375-6-2016 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin d'établir une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par Aline Trudel, conseillère, qu'à une séance subséquente, il sera soumis au Conseil pour adoption, le règlement numéro 375-6-2016 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 375-2014 afin d'établir une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain.

Adopté à l'unanimité

2016-11-505 Adoption du projet de règlement numéro 375-6-2016 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin d'établir une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a ajouté, par résolution, des zones interdisant le stationnement;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné lors de la présente séance du 8 novembre 2016;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu qu'il soit par le présent projet de règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement numéro 375-6-2016 (RMH 33) modifie le règlement 375-2014 et ses amendements afin d'établir une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain.

ARTICLE 2

L'annexe A « Voies publiques où le stationnement est interdit » du règlement numéro 375-2014 et ses amendements est remplacé de la façon suivante :

Voies publiques où le stationnement est interdit :

- Chemin Saint-Féréol sur toute sa longueur pour tous les numéros civiques pairs et impairs;
- Chemin Saint-Dominique sur toute sa longueur pour tous les numéros civiques pairs et impairs;
- Rue Blanche entre la rue Isabelle et le chemin Saint-Féréol (côté des numéros civiques impairs);
- Chemin du Fleuve du 1000 au 1018, soit de la rue Saint-Pierre au terrain d'angle;
- Chemin du Fleuve entre le 927 et 1037 (côté des numéros civiques impairs seulement);
- Entre le 2 et 10 de la rue Saint-Pierre à partir du chemin du Fleuve, soit la portion de rue bordant la caserne;

- Du 136 rue Lauzon au 131 rue Gauthier (courbe longeant le fleuve), des deux côtés ;
- Sainte-Geneviève, côté nord-ouest de la rue entre la rue Saint-Joseph et Saint-Thomas;
- Chemin du Fleuve, entre le chemin Saint-Féréol et le quai municipal, côté ouest;
- Rue Champlain, (à l'ouest de la rue Chamberry), sur toute sa longueur, des deux côtés en alternance, de 9h à 9h le lendemain, les vendredis, samedis, dimanches et lundis pour les numéros civiques pairs et les mardis, mercredis et jeudis pour les numéros civiques impairs ;
- Rue Baillargeon, sur toute sa longueur, des deux côtés;
- Rue Farmer, du côté nord ainsi que dans le rond-point des deux côtés;
- Rue Saint-Thomas, du côté est sur toute sa longueur;
- Rue Saint-Paul, du côté sud entre le chemin du Fleuve et la rue Saint-Thomas.
- Rue Valade, sur toute sa longueur, des deux côtés;
- Rue Champlain, du côté est entre l'entrée charretière de l'adresse 74 rue Champlain et l'entrée charretière de l'adresse 86 rue Champlain.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-11-506 Targa : contrat de service de télécommunication bidirectionnel - SSI

ATTENDU la problématique de facturation persistante en regard au contrat avec Bell mobilité pour le service de télécommunication du Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de mettre fin au contrat de service avec Bell mobilité ;

ATTENDU QUE Bell Mobilité s'engage à mettre fin au contrat de service sans pénalité pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE la solution Targa répond aux besoins spécifiques de télécommunication en matière d'incendie ;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'autoriser le directeur général, M. Jimmy Poulin à signer un contrat de service de télécommunication de 36 mois pour 18 appareils cellulaires (pompiers) et 9 services unitaires (officiers) pour le service de Sécurité-incendie avec le Centre de Téléphone Mobile pour une solution Targa au montant de 5 400\$ par année sur 3 ans, incluant les appareils cellulaires ;

QUE les frais d'activation de 450\$ (25\$/appareil taxes en sus) soient également défrayés.

QUE le directeur général soit autorisé à mettre fin au contrat de service de Bell mobilité relatif au service de Sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-507 Roxboro excavation Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de pavage mécanisés sur le chemin Saint-Féréol nord

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-381 octroyant le mandat à la firme *Roxboro excavation Inc.* pour les travaux de pavage mécanisés sur le chemin Saint-Féréol nord;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 des travaux exécutés jusqu'au 18 octobre 2016;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu de verser la somme de 227 369,94 \$ (taxes en sus) à la firme *Roxboro excavation Inc.* pour les travaux exécutés jusqu'au 18 octobre 2016 dans le cadre des travaux de pavage mécanisés du chemin Saint-Féréol nord.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-508 Sintra Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de pavage sur les rues des Tourterelles et Valade et stationnement du Pavillon des bénévoles

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-399 octroyant le mandat à la firme *Sintra Inc.* pour les travaux de pavage sur les rues des Tourterelles, Valade et du stationnement du Pavillon des bénévoles;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 des travaux exécutés jusqu'au 19 octobre 2016;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu de verser la somme de 101 164,45 \$ (taxes en sus) à la firme *Sintra Inc.* pour les travaux exécutés jusqu'au 19 octobre 2016 dans le cadre des travaux de pavage sur les rues des Tourterelles, Valade et du stationnement du Pavillon des bénévoles.

QUE la dépense des travaux de pavage des rues Tourterelles et Valade d'un montant de 55 914,56\$ (taxes en sus) soit affecté au règlement d'emprunt numéro 386-2016;

QUE la dépense des travaux de pavage du stationnement du Pavillon des bénévoles d'un montant de 45 249,89\$ (taxes en sus) soit affectée de la façon suivante :

- un montant de 22 959,77\$ (taxes en sus) au fonds de roulement sur une période de 10 ans;
- un montant de 22 290,12\$ (taxes en sus) au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 10 ans et au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-509 Excavation A.M. : paiement du décompte progressif numéro 1 (provisoire) pour les travaux de bordures et trottoirs sur les rues des Tourterelles et Valade et stationnement du Pavillon des bénévoles

ATTENDU la résolution numéro 2016-07-344 octroyant le mandat à la firme *Excavation A.M.* pour les travaux de bordures et trottoirs de béton sur les rues des Tourterelles et Valade et stationnement du Pavillon des bénévoles;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 (provisoire) des travaux exécutés jusqu'au 21 septembre 2016;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu de verser la somme de 61 640,07\$ (taxes en sus) à la firme *Excavation A.M.* pour les travaux exécutés jusqu'au 21 septembre 2016 dans le cadre des travaux de bordures et trottoirs de béton sur les rues des Tourterelles, Valade et du stationnement du Pavillon des bénévoles.

QUE la dépense des travaux de bordures et trottoirs de béton sur les rues Tourterelles et Valade d'un montant de 29 823,35 \$ (taxes en sus) soit affecté au règlement d'emprunt numéro 386-2016;

QUE la dépense des travaux de bordures et trottoirs de béton du stationnement du Pavillon des bénévoles d'un montant de 31 816,64 \$ (taxes en sus) soit affectée de la façon suivante :

- un montant de 15 908,32 \$ (taxes en sus) au fonds de roulement sur une période de 10 ans;
- un montant de 15 908,32 \$ (taxes en sus) au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 10 ans et au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-510 DDL Excavation: paiement du décompte progressif numéro 1 (provisoire) pour les travaux de drainage sur une partie du chemin du Fleuve (entre la rue Daoust et le chemin Saint-Antoine)

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-414 octroyant le mandat à la firme DDL *Excavation* pour les travaux de drainage d'une partie du chemin du Fleuve;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 des travaux exécutés jusqu'au 19 octobre 2016;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Équiluqs Inc.;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de verser la somme de 256 769,95\$ (taxes en sus) à la firme DDL *Excavation* pour les travaux de drainage sur une partie du chemin du Fleuve soit entre la rue Daoust et le chemin Saint-Antoine;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2015.

Adopté à l'unanimité

2016-11-511 Équiluqs : mandat sur une étude de dégradation de la chaussée du chemin du Fleuve

ATTENDU la poursuite de la Municipalité intentée contre l'entreprise NA-30;

ATTENDU la nécessité de produire un rapport d'expertise sur le niveau de dégradation de la chaussée en préparation d'un procès;

ATTENDU QUE la firme Équiluqs dispose d'informations sur les caractéristiques du chemin du Fleuve;

ATTENDU l'offre de service reçue ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu de mandater la firme Équiluqs pour la production d'une étude de dégradation de chaussée sur le chemin du Fleuve dans sa portion située entre le chemin Saint-Antoine et le viaduc de l'autoroute 30 (300 mètres à l'ouest de l'immeuble 502 chemin du Fleuve) pour un montant de 11 500\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-512 Modification au contrat de La Compagnie Meloche inc. relatif à l'ajout du pavage sur le chemin Saint-Antoine

ATTENDU le contrat de pavage du chemin du Fleuve adjudiqué à la Compagnie Meloche inc. en vertu de la résolution 2016-11- 485;

ATTENDU l'omission des travaux de pavage du chemin Saint-Antoine dans le cadre de l'appel d'offre public publié le 7 octobre 2016 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle, et ce relativement à des services professionnels d'ingénierie;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur le chemin Saint-Antoine doivent être réalisés en 2016 ;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires de pavage sont évalués à 67 646,30 \$ (taxes en sus) selon l'estimé de la firme Équiluqs inc. ;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'octroyer le mandat des travaux supplémentaires relatif au pavage du chemin Saint-Antoine à La Compagnie Meloche inc. au montant de 67 646,30 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense des travaux supplémentaire de pavage du chemin Saint-Antoine soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2016.

Adopté à l'unanimité

2016-11-513 Harmonie et Jazz Band de la Cité: demande de location gratuite de la salle des Bâtisseurs pour une levée de fonds

ATTENDU QUE l'*Harmonie et Jazz Band de la Cité* organise une levée de fonds le 29 avril 2017;

ATTENDU QUE l'*Harmonie et Jazz Band de la Cité* sollicite la collaboration de la Municipalité afin d'obtenir la salle gratuitement pour la tenue de cet évènement;

ATTENDU le règlement sur la tarification des biens et services de la Municipalité;

ATTENDU la mission de l'*Harmonie et Jazz Band de la Cité*;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'offrir une subvention de 436,91 \$ à l'*Harmonie et Jazz Band de la Cité* dans le cadre de sa levée de fonds prévue le 29 avril 2017.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-514 Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU la nécessité de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu de nommer Thérèse Lemelin, conseillère du district 1, à titre de maire suppléant du 9 novembre 2016 au 9 mai 2017.

Adopté à l'unanimité

2016-11-515 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

ATTENDU QUE les élus doivent déclarer leurs intérêts pécuniaires au plus tard soixante jours après leur élection et à chaque anniversaire d'élection, sans quoi ils perdent le droit à leur siège et à leur salaire;

Les membres du Conseil municipal dûment constitué de *M. Raymond Larouche, Mme Thérèse Lemelin, M. Serge Clément, Mme Aline Trudel, Mme Karine Tessier, M. Yves Daoust et M. Maxime Pratte* ont déposé à cette séance ordinaire du Conseil, le document relatif à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2016-11-516 Société d'habitation du Québec : acceptation de la révision budgétaire 2016

ATTENDU l'implication de la Municipalité dans les opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Les Cèdres;

ATTENDU les règles en vigueur;

ATTENDU la réception de la révision budgétaire 2016 pour fins d'acceptation en date du 11 octobre dernier;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu d'accepter la révision budgétaire 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2016-11-517 MRC Vaudreuil-Soulanges : renouvellement de l'entente cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement des créances

ATTENDU QUE, même si la MRC a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales et des articles 569 à 575 du Code municipal du Québec, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

ATTENDU QUE la politique relative aux cours d'eau, adoptée le 20 septembre 2006, prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

ATTENDU QUE, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivalront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre qui est venu à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'autoriser le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer le projet d'entente-cadre intervenue le 21 septembre 2016 concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement des créances.

Adopté à l'unanimité

2016-11-518 Modification de la politique relativement à l'obtention d'une clé pour la descente à bateau

ATTENDU la politique relative à l'obtention d'une clé pour la descente à bateau;

ATTENDU le règlement sur la tarification et ses amendements en vigueur ;

ATTENDU QUE le coût relatif à l'obtention d'une clé pour la descente à bateau est indiqué dans la politique et dans le règlement sur la tarification ;

Il est proposé par Karine Tessier appuyé par Aline Trudel et résolu de retirer l'information portant sur le coût d'obtention d'une clé dans ladite politique et d'indiquer que l'information sur le coût est prescrite au règlement sur la tarification.

Adopté à l'unanimité

2016-11-519 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur la rue Valade pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du *ministère des Transports du Québec*;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Valade au montant de 30 326,66 \$ (taxes incluses) dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité

2016-11-520 Contrat de déneigement dans le secteur Lotbinière – saison 2016-2017

ATTENDU le règlement numéro 394-2016 relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés;

ATTENDU la requête signée par la majorité des propriétaires ou occupants riverains permanents désirant que Municipalité effectue le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins privés du secteur Lotbinière;

ATTENDU QUE les services de déneigement et d'épandage d'abrasifs d'une rue privée font l'objet d'une compensation, laquelle compensation est exigée et prélevée annuellement en même temps que la taxe foncière et répartie également sur chaque unité d'évaluation ayant un frontage sur le chemin privé et s'applique sur tout terrain vacant et tout terrain construit;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique sur l'acquisition des biens et services;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter l'offre de Déneigement Gravel inc. au coût de 3 000 \$ (taxes en sus) pour le déneigement et le déglacage des rues privées du secteur Lotbinière, et ce pour la saison hivernale 2016-2017;

QUE le directeur général M. Jimmy Poulin soit autorisé à signer un contrat de service avec Déneigement Gravel inc.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-521 Les Services Matrec Inc. : mandat pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques et fourniture et distribution des bacs roulants pour les années optionnelles 2017 et 2018

ATTENDU la résolution numéro 13-10-550 octroyant un contrat à la firme *Les Services Matrec Inc.* pour la collecte, transport et dispositions des résidus domestiques pour les années 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoyait la possibilité de prolonger le mandat de deux années optionnelles soit 2017 et 2018;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de prolonger ledit mandat;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu de prolonger le contrat de collecte, transport et dispositions des résidus domestiques et la fourniture et distribution des bacs roulants pour les années optionnelles 2017 et 2018 à la firme *Les Services Matrec Inc.* au coût suivant (taxes incluses) :

	2017		2018	
	Prix unité	Prix annuel	Prix unité	Prix annuel
Collecte, transport et disposition	94,01 \$	251 476,75 \$	95,74 \$	256 104,50 \$
Fourniture et distribution de bacs roulants	65 \$	6 500 \$	65 \$	6 500 \$
Entretien et gestion des bacs roulants		3 100 \$		3 200 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-522 Maison des jeunes : autorisation de signature d'une entente relative aux modules du « skate park »

ATTENDU la demande de la Maison des Jeunes de Les Cèdres à l'effet de céder ses droits sur les modules de « skate park » à la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QU'une entente de cession relative aux modules de « skate park » doit être signée;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'autoriser le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin à signer l'entente de cession des modules de « skate park » avec la Maison des Jeunes de Les Cèdres et d'autoriser le versement du remboursement de taxes relatif à la subvention de la fondation des Canadiens pour l'enfance.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-523 Prolongement du contrat de travail de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2016-05-262 embauchant M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période du 9 mai au 28 octobre 2016;

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics jusqu'au 30 novembre 2016;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu de prolonger le contrat de travail de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier pour la période du 31 octobre au 30 novembre 2016 à raison de 40 heures / semaine, et ce selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur;

ET DE DÉSIGNER, M. Mathieu Levac à titre de remplaçant de l'employé numéro 43 advenant son absence prolongée.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-524 Prolongement du contrat de travail de M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2016-05-263 embauchant M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période du 9 mai au 28 octobre 2016;

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics jusqu'au 30 novembre 2016;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu de prolonger le contrat de travail de M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier pour la période du 31 octobre au 30 novembre 2016 à raison de 40 heures / semaine, et ce selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-525 Comité sur la santé et sécurité au travail : ajout de Mme Catherine Champagne à titre de membre

ATTENDU le départ de Mme Marie-Josée Richer, membre du Comité sur la santé et sécurité au travail, pour son congé de maternité;

ATTENDU la pertinence de combler le poste vacant;

ATTENDU l'embauche de Mme Catherine Champagne en remplacement de Mme Richer;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Aline Trudel, et résolu de nommer Mme Catherine Champagne à titre de membre du Comité sur la santé et sécurité au travail.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Début de la période de question : 21h04

Fin de la période de question : 21h06

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2016-11-526 Levée de la séance

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Karine Tessier, et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 15.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier